



ACCESSION EXPORT : BOOSTEZ VOTRE STRATEGIE INTERNATIONALE ET LANCEZ VOTRE PROSPECTION !

Accession Export vise à permettre aux entreprises peu ou pas exportatrices de structurer et d'optimiser leur stratégie export et d'engager un ou plusieurs déplacements de prospection l'étranger.



Accession Export, un accompagnement personnalisé pas-à-pas dans la structuration de votre démarche export :

Coaching dans votre stratégie et plan d'action export

Entretien approfondi avec un conseiller CCI International Midi-Pyrénées pour définir votre projet ;

Bénéficiez de 5 jours de coaching par un consultant externe pour la définition de votre plan d'action, de votre stratégie commerciale export ou encore l'optimisation de vos outils marketing export, tout en bénéficiant d'une aide financière de la Région Midi-Pyrénées**.

Aide à la réalisation d'une mission de prospection ou un salon à l'étranger

Possibilité de bénéficier d'une aide financière de la Région Midi-Pyrénées sur des frais de mission ou de salon à l'étranger** :

Transport et hébergement, frais d'inscription et frais de stand, frais de documentation, d'interprétariat, de visa, frais liés à l'organisation de rendez-vous par un prestataire extérieur.

QUI PEUT BENEFICIER DU DISPOSITIF ACCESSION EXPORT ?

- PME/TPE implantée en Midi-Pyrénées, occupant moins de 250 personnes et réalisant un CA < 50 M€ ;
- Réalisant moins de 10% de son CA à l'export ou peu structurée à l'export ;
- Issue de l'industrie, des services à l'industrie ou de l'artisanat (hors sociétés de négoce) ;
- En situation économique saine et bénéficiant d'au moins un bilan financier.

AVANTAGES DU DISPOSITIF

- Une formule « à la carte »
- Un coup de pouce pour accélérer votre développement export
- Possibilité de bénéficier d'un coaching export individuel
- Possibilité de bénéficier d'un Test sur Offre dans le marché visé
- Aide financière de la Région à hauteur de 5 000 € par entreprise**

* Ce dispositif bénéficie du soutien financier de la Région Midi-Pyrénées, sous réserve de l'éligibilité de l'entreprise participante.

** Taux de subventionnement maximum de 50%, les frais de conseil externes étant plafonnés à 5 000 € et 5 jours par entreprise (max. 1 200 €/jour) ; les frais de déplacement et de mission plafonnés à 5 000 € par entreprise (transport et hébergement d'un représentant par entreprise).